FRC 25077

CORPS LÉGISLATIF.

Case Frc 22837

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

PREMIER RAPPORT

FAIT

PAR MONTPELLIER (de l'Aude),

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE,

Chargée d'examiner les différentes pétitions et adresses relatives aux circonstances actuelles, et de présenter les mesures nécessaires pour atteindre les dilapidateurs de la fortune publique et les traîtres, ainsi que les moyens à prendre pour mettre en jugement les conspirateurs, leurs fauteurs et leurs complices.

Séance du 24 messidor an 7.

Citoyens Représentans,

Vous avez chargé une commission spéciale (1) d'examiner les différentes petitions et adresses relatives

(1) Les membres de la commission sont les représentans *Quirot*, *Housset*, *Goupilleau*, *Ponterie-Escot* et *Montpellier*.

THE NEWBERRY LIBRARY

aux circonstances actuelles, et de vous présenter les mesures nécessaires pour atteindre les dilapidateurs de la fortune publique et les traîtres, ainsi que les moyens à prendre pour mettre en jugement les conspirateurs, leurs fauteurs et leurs complices.

Ainsi, l'étendue de notre mandat nous impose le devoir de vous parler d'abord, de l'impression profonde qui, du centre où a éclaté la révolution de prairial, s'est développée, s'est répandue dans toute la République, et a déja ébranlé les cantons les plus reculés.

Représentans du peuple, un cri de surprise a répondu au triomphe de la liberté. Tous les signes de l'étonnement ont précédé l'explosion de la plus vive joie, lorsque les républicains ont appris que la tyrannie avoit été abattue par ces fidèles mandataires, qu'une espérance insensée avoit d'avance confidentiellement représentés comme errans et dispersés dans la République asservie, ou traînant des chaînes honteuses vers les rives de l'Océan, qui devoit les revomir sur la brûlante Cayenne.

Telle a été la différence entre ces présages sinistres et la réalité des événemens que le doute et la crainte ont troublé un instant, par un retour cruel, ce premier abandon, ce généreux enthousiasme qui avoit saisi des ames ardentes pour qui la liberté fut toujours une passion : mais lorsque les chants de la victoire ont retenti de toutes parts, lorsque ses trophées ont brillé à tous les yeux, le torrent de la joie universelle a entraîné, a confondu tous les cœurs, et vous avez été bénis par tout ce qui n'est pas assez vil pour desirer de redevenir esclave.

L'étendue, la multiplicité des adresses qui affluent de toutes parts ne nous permettent pas de céder au desir que nous aurions, de vous faire entendre l'expression franche et énergique de ces sentimens, de la

bouche même de ces hommes courageux dont les cœurs s'entendent à toutes les distances, se réunissent, se pressent en ce moment autour de vous, pour embrasser votre cause devenue la leur ; pour se rallier au centre ; pour nourrir, dans un foyer commun, cette ardeur généreuse qui les enflamme, et y puiser l'instruction qui doit la régulariser.

Vous dire quelle impression de bonheur a répandue sur les ames républicaines la journée du 30 prairial, c'est vous dire aussi comment elle a affecté les ennemis du peuple : car il ne s'agit plus ici de se dissimuler nos dangers. L'audace des royalistes nous en a donné la mesure ; ils en étoient au point d'afficher la royauté.

Oui, représentans du peuple, le système stupide et barbare des réactions nous avoit entraînés au fond d'un abîme où nous sommes tombés tout meurtris. Tous les départemens avoient cédé plus ou moins à l'impulsion désorganisatrice et réactionnaire ; des placards menaçans, d'impurs libelles y circuloient avec profusion ; le renversement de la République y étoit promis, attendu ; et dans les rassemblemens contre-révolutionnaires on en étoit à calculer combien de fois nos armées devoient être encore battues, pour qu'un roi fût proclamé à Lyon. Les meurtres, les assassinats des patriotes avoient repris leur horrible cours ; les républicains frémissoient ; à peine quelques ames fortes osoient espérer : c'est au moment où éclatoit sans pudeur la féroce joie du royalisme, au moment où il sourioit à l'espoir d'une délicieuse vengeance, qu'est apparue la révolution conservatrice de prairial . . . L'étonnement stupide, la frayeur incertaine en ont été les premiers effets. La fureur s'est évanouie en foiblesse ; les poignards sont tombés des mains, et la pâleur de la

consternation a enveloppé, a marqué tous les fronts coupables.

Ainsi, représentans du peuple, tout dépose en faveur des résulsats de prairial; la force et la moralité en sont garanties par le double témoignage, du peuple, qui proclame son retour à la liberté, et de ses ennemis qui s'enveloppent du silence; mais il importe, il est urgent que ces résultats soient fixés, ne fût-ce que pour éloigner toute crainte de ces oscillations périodiques qui tourmentent le peuple, et lui feroient enfin chercher le repos dans les bras de ceux qui ne l'attirent que pour l'étouffer.

Vous devez donc dire au peuple que cette révolution est sur-tout l'ouvrage de l'opinion; de cette puissance invincible qui peut être éblouie ou subjuguée un instant; mais qui, à la longue, reprend ses droits, et apprend aux hommes puissans qu'ils ne sauroient échapper à son influence irrésistible! C'est elle qui abandonnant par degrés les triumvirs qui la méprisoient, les a tout-à-coup réduits à leur foiblesse individuelle, les a livrés, seuls, sans défense au premier effort dirige contre eux, et du haut de la toute-puissance ils sont tombés de leur poids.

Mais quelle funeste influence avoit ébranlé l'opinion au point qu'elle flottât incertaine entre la liberté et le trône ? Comment étoit-il devenu douteux, si les débris de la République seroient la proie d'un roi, ou si ses lambeaux seroient divisés entre les tyrans ?

Représentans du peuple, c'est ici que se rattache cette longue chaîne de malheurs qui embrasse et meurtrit la République entière, qui pèse sur chacun de ses points, que tous les bras républicains agitent pour en faire retentir jusqu'à vous le bruit odieux, pour qu'une

force invincible en brise, en disperse au loin les chaînons, qui ne puissent plus se rassembler.

Une foule de témoignages se réunissent pour développer les faits qui ont préparé et rendu nécessaire la crise de prairial.

Toutes les adresses applaudissent à la chute des triumvirs.

Un grand nombre de citoyens des communes de Tulle, Saintes, St. Quentin, Clermond-Ferrand, Besançon, Gand, Langres, Arras, Paray, Châlons, Autun, Charolles, Maine, Anvers, Versailles, Meyssan, Béthune, Nogent-le-Rotrou, Tours, Blois, Bruges, Larochelle, Frejus. . . . . .

Les administrations centrales de la Seine, de la Charente, de la Charente-Inférieure, du Rhône, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Oise. . . . . .

Les administrations municipales de Versailles, Grenoble, Caen, Blamont, Sens, St.-Georges, Alençon, Cirey, Libourne, Caraman, Richelieu, Amboise, Cahors, Sargues . . . . demandent que les ex-directeurs soient mis en présence de la justice.

L'administration municipale de Méru désigne nominativement Merlin, Révellière et l'ex-général Schréer, et des citoyens de Valenciennes accusent ce dernier d'avoir vendu à dix-huit francs le millier, soixante mille bombes destinées à l'approvisionnement de la place, et qui coûtoient à la République quatre vingt-dix fr. le millier, non compris les frais de voiture.

Le commissaire de police du Théâtre français, et le bureau central de Paris ont donné la preuve que Schérer a fait enlever quarante-huit pièces de canon de bronze, de l'arsenal de Metz, le 14 ventose an 6,

et qu'ils ont été livrés au nommé Paul, qui les a revendus au citoyen Oudot : trente-six pièces existent encore à Paris.

Il a été vendu au citoyen Bonegre, marchand de ferraille, à Paris, faubourg Antoine, environ cent cinquante mille canons de fusils bruts, du calibre de guerre, c'est-à-dire des canons dits de forge, auxquels il ne restoit plus à subir que l'action d'un foret ou allésoir pour être mis au calibre exigé.

Ces cent cinquante mille canons, quoique fabriqués avec du fer de la meilleure qualité, ont néanmoins été livrés clandestinement comme six cent milliers de fer de rebut, c'est-à-dire, à 7 ou 8 fr. le quintal.

Des citoyens de la Rochelle dénoncent la vente d'effets militaires faite à si vil prix, que les malveillans eux-mêmes ont été étonnés.

Les tentes ont été vendues 18 francs; l'habit neuf, 3 fr.; la veste, 2 fr.; une giberne, 5 cent.; un sac à peau, 1 décime.

Des citoyens de Meyssac, département de la Corrèze, indépendamment de la punition des triumvirs et de Schérer, demandent celle du ministre de l'intérieur, François (de Neufchâteau), pour sa circulaire du mois de ventose, relative aux élections.

Des citoyens de Langres expriment le même vœu, et l'étendent à l'ex-ministre Duval et au commissaire Rapinat.

Ceux de Tulle dénoncent les ex-directeurs comme usurpateurs de la souveraineté du peuple; et l'administration municipale de Bagnols, département du Gard, vous signale le prêtre Cornillon comme envoyé par le Directoire à l'époque des élections, et se disant porteur

de mandats d'arrêt, pour en faire usage contre ceux qui s'opposeroient à l'influence directoriale.

Enfin, une multitude d'autres adresses et des citoyens de presque tous les arrondissemens de Paris vous dénoncent les ex-directeurs et quelques ministres,

« Pour avoir fait vendre ou vendu eux-mêmes nos munitions, nos armes, nos vivres, nos effets de toute espèce, et laissé nos places fortes sans approvisionnemens;

» Pour être restés dans la plus cruelle énertie, lorsque tout annonçoit la guerre, lorsque nos ennemis faisoient les plus formidables préparatifs, lorque le nord vomissoit une immense quantité de soldats exercés;

» Pour avoir envoyé nos braves légions, sans armes, sans force, sans vivres, se faire égorger sur le Danube et sur l'Adige, par un ennemi trois fois plus nombreux qu'elles;

» Pour avoir conservé dans l'intérieur plus de cent mille hommes, au moment même de la déclaration de guerre;

» Pour avoir déporté de leur propre autorité quarante mille hommes dans les déserts de l'Arabie;

» Pour avoir découragé et exaspéré l'armée d'Italie, par la mise en jugement du général Championnet, qui avoit détrôné un roi, et par la nomination de Schérer au commandement de cette armée;

» Pour n'avoir point fait punir les agens et les commissaires du Directoire accusés de vexations et de dilapidations chez les Républiques alliées; pour avoir détruit par la force militaire la constitution de la Cisalpine et en avoir mutilé les autorités. »

Dans le rapport du ministre des relations extérieures joint au message du Directoire, du 9 messidor, vous

avez la déclaration, que la correspondance entre les agens diplomatiques et ce ministre avoit cessé et se suivoit immédiatement par le Directoire.

Ils les dénoncent comme coupables « d'avoir porté atteinte à la souveraineté nationale en violant la liberté des élections,

» Par l'envoi de commissaires chargés de les influencer dans le sens directorial, et menaçant d'arrestation ceux qui ne se conformeroient pas à la volonté de ce qu'ils appeloient *le gouvernement;*

» Par l'envoi de lettres confidencielles aux commissaires centraux, dans lesquelles étoient développés les moyens de corrompre l'opinion;

» Par l'impunité du commissaire central de la Sarthe, attestée par les messages mêmes du Directoire;

» Par les moyens de terreur que ces commissaires spéciaux et centraux ont employés pour éloigner les patriotes des assemblées politiques;

» Par les destitutions arbitraires et innombrables de fonctionnaires républicains à la veille des élections et sous le prétexte d'anarchie, pour écarter d'eux les suffrages du peuple, ce qui a étouffé l'esprit public. »

Ils les dénoncent « comme coupables d'arrestations et de détentions arbitraires;

» D'avoir laissé réorganiser la guerre de la Vendée et des chouans, qu'ils devoient prévenir par de sages précautions ou combattre avec les forces réparties dans l'intérieur;

» Pour avoir encouragé par la réaction et multiplié par l'impunité, les meurtres et les assassinats dirigés principalement contre les fonctionnaires et les républicains;

» Enfin, pour avoir compromis, par les vices de leur administration, l'existence de la République. » .

Tel est, représentans du peuple, le résumé rapide mais fidelle des diverses pièces qui jusqu'ici ont subi l'examen de votre commission; chaque jour en amène beaucoup d'autres : ne pensez pas que chacune de ces inculpations soit éparse, isolée dans une seule adresse; elles se répètent par-tout, s'amoncellent, se renforcent, et composent cette masse d'accusation qui rétentit au loin comme la voix menaçante du peuple.

Dans cet état de choses, votre commission s'est arrêtée un instant pour se rendre compte à elle-même de l'exécution de son mandat: elle a reconnu qu'elle n'en avoit rempli qu'une partie, en vous soumettant les résultats qui viennent de fixer votre attention; et parvenue à ce terme où des crimes sont dénoncés au Conseil, où des citoyens sont signalés comme coupables, elle a dû chercher dans ses attributions l'étendue de ses devoirs, et les moyens de les remplir dans les dispositions constitutionnelles.

Alors considérant que, dans une accusation de cette nature, l'enchaînement des preuves et des indications pourroit appeler en jugement des fonctionnaires à l'égard desquels la constitution a prescrit des formes particulières, votre commission a jeté les yeux sur l'art. X de la loi du 10 vendémiaire an 4, qui attribue au Directoire le droit exclusif d'accuser les ministres : mais cet objet étant confié à une commission spéciale, nous n'avons point d'opinion à émettre en ce moment.

Quant aux ex-directeurs, votre commission a reconnu que l'art. III de la constitution est restreint aux seuls membres du Corps législatif. Vous aurez donc à

prononcer s'il doit être étendu à ceux du Directoire, et si ceux-ci appartiennent aux tribunaux ordinaires, non point seulement après l'expiration des trente jours qui suivent la cessation de leurs fonctions, mais dès l'instant même qu'en a fini l'exercice : vous aurez à interpréter ce silence de la constitution.

De cette question dépend celle de savoir si les dénonciations contre les ex-directeurs doivent être suivies selon les formes prescrites par les articles 112 et suivans de l'acte constitutionnel.

Mais une disposition législative existe en vertu de laquelle, lorsqu'un délit a été commis par plusieurs individus, si l'un d'eux est rigoureusement justiciable d'un tribunal particulier, il attire à ce tribunal tous ses complices. Nous avons dû nous placer encore dans cette supposition.

Alors s'est présenté l'art. 116 de la constitution, ainsi conçu :

« Aucune dénonciation contre un membre du Corps législif ou du Directoire ne peut donner lieu à poursuite si elle n'est rédigée par écrit, signée et adressée au Conseil des Cinq-Cents. »

Vous aurez donc à résoudre la question suivante : Les adresses dont vous venez d'entendre le résultat sont-elles des dénonciations, aux termes de l'art. 116 de la constitution? Votre commission a reconnu qu'elles sont en effet individuellement signées, qu'elles dénoncent des faits, qu'elles en désignent les auteurs, qu'elles en demandent la punition. Enfin elles sont adressées au Conseil.

Mais quelle que soit à cet égard votre opinion, dès-lors l'action de votre commission doit cesser. Car, comme, d'après l'article 122 de la constitution, toute discussion, dans l'un et l'autre Conseil, relative à la

prévention ou à l'accusation d'un membre du Corps législatif ou du Directoire, ne peut se faire qu'en conseil général, comme d'ailleurs l'objet de ce conseil général est de déterminer si la dénonciation faite contre eux doit être rejetée ou admise; la seule chose que nous ayons en ce moment à vous proposer, est de vous former en conseil général, aux termes de l'article 122 de la constitution, pour discuter sur les adresses qui vous ont été envoyées.

Représentans du peuple, l'opinion a été vivement frappée par la révolution de prairial, et le patriotisme s'est exalté aux promesses solemnelles du Corps législatif. Ne laissez pas errer les espérances du peuple au gré des vents révolutionnaires. Que le Directoire parle, agisse, prononce son caractère. Dans les crises de l'Etat, tous les regards se tournent vers les chefs de l'autorité, et c'est en eux que la confiance cherche des points de repos. Il faut que le Directoire se rende présent par-tout, qu'il rencontre, qu'il arrête toutes les incertitudes. Qu'il choisisse donc par-tout ses coopérateurs, car le salut de la patrie va être sur-tout dans les hommes qui en seront chargés; qu'il saisisse vigoureusement le timon, et qu'il marche.

Et vous, représentans du peuple, vous consommerez votre ouvrage; votre tâche n'est pas remplie. Vous agissez isolément, pendant que le royalisme se concentre et organise la chûte de la République. Il faut que les hommes dont les conceptions peuvent embrasser tous les rapports de notre situation politique mûrissent, activent, coordonnent les mesures législatives que le salut de la patrie va vous demander. Que le patriotisme et les lumières aient un foyer (1) comme le royalisme

(1) La motion d'ordre du représentant Eschasseriaux aîné, dans la séance du 24 messidor, a rempli ce vœu, en partie.

a un centre, cela seul consternera vos ennemis, et vous aurez vaincu du moment que vous aurez pris l'attitude de combattre.

Votre commission vous présentera incessamment les mesures qu'elle croit propres à atteindre les dilapidateurs de la fortune publique.

Je vous propose, en son nom, de vous former en conseil général, pour discuter sur les adresses dont le résultat vient de vous être soumis, et trouvera son développement dans les diverses pièces qui seront mises sous vos yeux.

EXTRAIT de diverses pièces relatives aux faits énoncés dans le rapport.

Des citoyens du fauxbourg Antoine au Conseil des Cinq Cents.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Des hommes ont attenté à toutes les libertés du peuple, et usurpé sa souveraineté.

Ils ont employé tous les moyens d'audace et de séduction pour corrompre ses élections, et lui donner pour mandataires leurs valets et leurs créatures.

Ils ont avili, outragé, mutilé; un instant de plus,

ils alloient décimer par le fer la représentation nationale.

Ils ont fait alliance avec tous les fripons, dilapidé la fortune publique, et alimenté par leur immoralité, par leur soif de l'or et leur exemple, toutes les sortes de corruptions.

Ils ont affecté le pouvoir, étalé le luxe et la dépense des rois chez une nation libre et courbée sous le poids des sacrifices.

Ils ont destitué des fonctions civiles et militaires les républicains, pour y rappeler les vieux ennemis de la liberté, ceux qu'un an auparavant ils avoient, à juste titre, destitués comme contre-révolutionnaires.

Ils ont fait vendre ou vendu eux-mêmes nos munitions, nos armes, nos vivres, nos effets de toute espèce, et laissé nos places fortes sans approvisionnemens.

Ils ont souffert la durée dérisoire du congrès de Rastadt; et lorque tout annonçoit la guerre, lorsque nos ennemis faisoient les plus formidables préparatifs, lorsque le Nord vomissoit sur nous une immense quantité de soldats exercés, ils sont restés dans la plus criminelle inertie.

Ils ont envoyé nos braves légions sans armes, sans forces, sans vivres, se faire égorger sur le Danube et sur l'Adige, par un ennemi trois fois plus nombreux qu'elles.

Ils ont, au moment même de la déclaration de guerre, gardé plus de cent mille hommes dans l'intérieur pour dompter ou dissiper, avec les baïonnettes, le peuple français et ses représentans.

Ils ont, au mépris de l'indignation unanime du Corps législatif et du peuple, accueilli et placé le traître qui venoit de causer la mort ou la prise de plus de vingt-cinq mille hommes sur les bords de l'Adige, et de consommer la perte de l'Italie.

Ils ont traité les rois, même pris les armes à la main, avec le respect, la bienveillance et les égards dus à des êtres privilégiés ; ils ont pillé, détruit et vendu les peuples comme une vile marchandise.

Ils ont déporté, de leur propre autorité, quarante mille hommes d'élite dans les déserts de l'Arabie.

Ils ont laissé réorganiser la guerre de la Vendée et des Chouans, les massacres du midi qu'ils devoient empêcher par de sages précautions, ou combattre avec les troupes réparties sur la surface de la France.

Tant de fautes et de trahisons ne sont point imaginaires : elles existent pour le malheur du peuple français ; elles sont tracées en caractères de feux dans les proclamations de ses représentans, en lignes de sang par les plus purs républicains égorgés dans les batailles, suicidés par le désespoir, ou assassinés par les sicaires de la royauté.

Cependant les coupables sont encore intacts ; une démission donnée par eux au moment du dernier soupir de leur tyrannie les soustrait à la justice. . . . . .

Suivent les signatures.

Paris, le 11 messidor an 7 de la République française.

Les citoyens soussignés de la division du fauxbourg Montmartre au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens législateurs,

. . . . . .

. . . . . .

Gloire au génie de la liberté ! gloire au peuple français ! vous venez de porter les premiers coups à l'au-

torité usurpatrice qui méditoit le renversement de la représentation nationale ; mais vous n'avez rien fait encore, citoyens représentans, si bientôt le châtiment n'atteint les traîtres..... Nous attendons tous avec impatience le jugement des Merlin, des Revellière, des Reubell, célèbre par ses dilapidations, de cet infame Scherer à jamais fameux par ses brigandages et par l'assassinat organisé de nos armées, de cet hypocrite *François* (*de Neufchâteau*) qui, loin de concorder les citoyens, aiguise les poignards et leur commande de s'entre-assassiner, en un mot, de tous leurs complices. . . . . .

Suivent les signatures.

Les républicains de la division du Luxembourg, onzième arrondissement, canton de Paris, département de la Seine, au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens législateurs,

. . . . . .

. . . . . .

Chez les Romains, Manlius avoit rendu des services importans à la patrie ; mais il avoit conspiré contre la liberté de son pays ; il vouloit asservir le peuple, et Manlius fut précipité du haut de la Roche tarpéienne: et vous, ses imitateurs sacrilèges, *Merlin*, *Revellière*, *Treilhard*, *François*, *Duval*, *Scherer*, vous sur-tout vampire engraissé de l'or et du sang du peuple, que notre respect pour la représentation nationale ne nous permet pas de nommer, vous tous, modernes *Manlius*, voilà le sort qui vous attend. . . . . .

Suivent les signatures.

Lyon, le 10 messidor an 7 de la République.

Des républicains de la commune de Lyon au Conseil des Cinq-Cents.

. . . . . .

. . . . . .

Graces vous soient rendues, citoyens législateurs! vous venez de vous montrer dignes de la haute mission que le peuple vous a confiée, dignes d'être les représentans de la grande nation : vous avez sauvé la République, placée par les nouveaux tyrans au bord de l'abîme.

O journées de prairial an 7! journées pures, saintes et réparatrices! la postérité la plus reculée chantera les vertus de ceux qui vous ont présidées, comme chez les Athéniens on chantoit le dévouement héroïque d'Harmodius et d'Aristogiton.

Législateurs, le Directoire, devenu l'antre de Cacus, a été régénéré par vous nouveaux hercules! . . . . . Vous avez parlé, et les triumvirs français ont fui.

Mais profitez pour le peuple et pour vous de ces journées immortelles et patriotiques; que le passé éclaire le présent et l'avenir : rappelons-nous des suites infructueuses et scandaleuses des jours de vendémiaire an 3, des suites non moins infructueuses du 18 fructidor, et ne retombons plus dans le *bourbier de l'apathie et l'étang de sang des égorgeurs.*

Nous vous demandons la mise en jugement des traîtres que vous venez de démasquer, ainsi que celle de leurs complices suspectés d'avoir vendu les peuples d'Italie et d'Helvétie aux tyrans coalisés, d'avoir fait assassiner

assassiner nos armées, livré aux soldats bourreaux des despotes du Nord nos immenses conquêtes et nos magasins militaires ; d'avoir protégé, salarié et sauvé les égorgeurs qui, dans l'intérieur de la République, ont, pendant la réaction, assassiné les patriotes; d'avoir projeté l'incarcération, déportation et destruction générale de ces derniers, pour en assurer mieux leur domination monstrueuse, suspectés d'avoir voulu exécuter en France ce que leurs détestables envoyés ont exécuté chez les nouvelles Républiques (réduire les conseils, et substituer au gouvernement vraiment républicain une épouvantable oligarchie) : cette suspicion nécessite leur acte d'accusation.

Suivent les signatures.

Les républicains du Pas-de-Calais, soussignés, au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Législateurs,

. . . . . .

. . . . . .

Ils sont parvenus jusqu'à nous, ces accens magnanimes, ces oracles éternels qui viennent de retentir à la tribune nationale. Quoi! c'est après dix ans d'une revolution aussi sublime qu'étonnante, que la plus grande des nations, qui, dans son premier élan, avoit foudroyé la plus ancienne des monarchies, étoit, asservie, dégradée et flétrie par la plus odieuse, comme par la plus monstrueuse des tyrannies! Courbés sous le glaive exterminateur du triumvirat, à peine osions-nous gémir sur l'excès de nos maux; à peine osions-nous parler

des dangers de la patrie et de ceux de la représentation nationale : graces vous soient rendues, législateurs de la Frace encore libre, vous avez rempli votre mission ! Vous avez répondu à la confiance du souverain, puisque vous avez su révérer le caractère auguste qu'il vous avoit imprimé. Vous avez fait plus, vous avez renversé l'hydre colossale qui depuis un an menaçoit de dévorer la République française, ses alliés, et tout ce que la terre comportoit d'amis de la liberté, de la raison et des principes. Eh quoi ! les revers de nos armées, l'audace des barbares qui menacent nos frontières, la destitution et la mise en jugement de nos plus vaillans capitaines, de ceux-là même qui ont détrôné les rois, la détresse de toutes nos places fortes n'annoncèrent-ils pas le complot formel de dépécer la France, ou de capituler avec ses ennemis ? Et quoi ! les manœuvres employées pour captiver les dernières élections ; les manifestes de sang vomis contre tous les républicains, sans distinction ; les catastrophes homicides qui se renouvelloient de toutes parts ; les diatribes, les libelles et les journaux soudoyés pour avilir le Corps législatif ; les arrestations arbitraires ; l'expulsion des administrations centrales et municipales, à quelques exceptions près, de tout ce qu'il y avoit d'hommes recommandables par leur civisme et leurs talens ; le silence, la dureté des triumvirs, envers les réclamations les plus sages et les plus respectueuses, ne décéloient-ils pas le projet conçu et presqu'exécuté de réformer la constitution de la France, ainsi qu'on l'a fait en Cisalpine et Hollande ?

Plus qu'aucun autre, le département du Pas-de-Calais a à se plaindre de la dernière tyrannie. Ici les destitutions, les menaces, les outrages ont précédé, accompagné et suivi les élections de l'an 7 ; ici des républicains estimables ont été menacés d'exil, s'ils

osoient de nouveau réclamer contre l'oppression générale ; ici, comme dans les départemens méridionaux, la vie, les propriétés des patriotes sont sans sauvegarde ni garantie ; ici les plus beaux génies languissent dans l'oubli, la détresse, tandis que des ineptes, des pervers s'engraissent à l'ombre du luxe et de la volupté ; ici des enlèvemens considérables de grains et de subsistances se préparent, se dirigent pour l'ennemi naturel de la France : plusieurs fois ces abus ont été dénoncés au triumvirat, à ses ministres et leurs agens, toujours les démarches ont été repoussées ou infructueuses.

Citoyens législateurs, ces détails sont affligeans ; mais nos maux ne sont pas sans remède. Pouvoir vous en présenter le tableau, est un droit que nous a rendu la sage énergie avec laquelle vous venez d'assurer l'existence de la constitution de l'an 3. Instruits à l'école du malheur, à celle de l'expérience ; encore pleins de réminiscence des suites du dix-huit fructidor, vous acheverez votre ouvrage en consommant l'acte de justice que tous les peuples vous demandent, et fixant à jamais les destinées des vétérans de la révolution.

Suivent les signatures.

Des républicains du quatrième arrondissement de Paris, division du Muséum, au Conseil des Cinq-Cents.

Représentans du peuple,

. . . . . .

. . . . . .

Qui sont-ils donc ces Merlin, ces Reubell, ces Papi-

nat ces Treilhard, ces Schérer, ces Revellière ? qui sont-ils donc tous ces grands coupables qui osent se flatter que la vengeance nationale ne les atteindra pas ? Par eux le peuple a été indignement outragé, ses plus fidèles amis ont été massacrés ; le fruit de ses sueurs a été dilapidé par eux ; par l'effet de leurs complots le fer du Russe et de l'Autrichien moissonne encore chaque jour la fleur de notre jeunesse ; par eux aussi les républiques alliées ont été livrées à ces barbares, et ils se flatteroient, les auteurs de tant de maux, qu'ils vous intéresseroient encore assez pour vous engager à retenir en leur faveur le bras de la justice ! Penseroient-ils donc pouvoir vous assimiler à ces juges de leur création, à ces juges bourreaux qui renvoyèrent absous les assassins d'Itria ?

Non, législateurs, l'impunité sur laquelle ils osent compter n'aura pas lieu : leur châtiment doit offrir aux contribuables la sûreté du trésor public contre les voleurs ; il doit offrir à tous les défenseurs de la patrie une garantie contre les traîtres : dans les armées le cri qui les accuse et qui les condamne est universel, on s'efforceroit en vain de l'étouffer.

La punition de tous ces grands criminels de lèse-nation, la punition de tous les coupables, quels qu'ils soient, tel est le vœu de la justice, tel est le vœu de tout Français républicain ; ce vœu, nous vous le présentons au nom de la patrie outragée ; vous l'accueillerez, législateurs, vous y ferez droit, et la République, ainsi vengée, vous devra de nouveau son salut et sa gloire.

Suivent les signatures.

Des citoyens de la commune de Saint-Aignan, département de Loir-et-Cher, au Conseil des Cinq-Cents.

Représentans du peuple,

. . . . . .

. . . . . .

En seront-ils quittes pour une démission, ces hommes qui avoient tout désorganisé, tout bouleversé, commis ou laissé commettre tous les vols, toutes les dilapidations, vendu à l'ennemi les armées, toutes les ressources, la patrie enfin ?

En seront-ils quittes pour une démission, ces hommes qui avoient si habilement organisé la guerre civile au milieu de nous, le massacre des républicains, le triomphe du royalisme, la dissolution du corps social?

Ne sont-ils pas plus criminels que les assassins de Rastadt ? . . . . Vous avez appelé sur ceux-ci toute la vengeance des nations! . . . . . et les autres seroient impunis ! ! !

Manes plaintifs des innombrables défenseurs de la patrie, morts sans fruit au poste d'honneur, trahis, vendus, livrés . . . . . , vous serez vengés ! !

Manes plaintifs des républicains égorgés dans l'ouest, dans le midi, sous l'influence directoriale qui, d'un seul mot, pouvant faire tomber les poignards, les a aiguisés, vous serez vengés.

Suivent les signatures.

Des républicains de la commune de Langres, département de la Haute-Marne, au Corps législatif.

. . . . . .

. . . . . .

La liberté ne peut être compromise par la punition des conspirateurs, des dilapidateurs. . . . . Sont-ils les enfans de la liberté les Merlin, les Revellière, les Schérer, les François, les Ramel, les Duval, les Rapinat? etc.

Les places éminentes que viennent d'abandonner ces hommes aussi criminels qu'ambitieux, arrêteront-elles le glaive de la loi, ce glaive qui doit planer indistinctement sur toutes les têtes coupables? Non, mandataires d'un peuple libre, vous n'écouterez plus la voix de ceux qui s'efforcent de lier leur cause à l'illusion du patriotisme; vous ne verrez plus que l'intérêt du peuple; vous n'entendrez que sa voix, il vous invoque: la justice ne peut jamais vous compromettre; mais l'indulgence vous perdroit, et votre perte infailliblement entraîneroit celle de la patrie.

Placés au premier poste, vous avez contracté l'engagement solemnel de nous sauver; vous avez juré la liberté, le serment des mandataires du peuple est irrévocable; on ne fait point de Républiques avec des ménagemens, mais avec la rigueur inflexible envers tous ceux qui trahissent: l'échafaud de Catilina sauva la vie au sénat romain et à des milliers de victimes.

Il est temps, enfin, de terminer cette lutte révoltante contre la République; quand les restes, dévoués aujourd'hui à tous les attentats contre la patrie, n'existeront plus, vous n'aurez plus d'exemple à donner. Vous

ne devez plus temporiser avec les coupables ; votre silence alarme le peuple ; les jours du crime sont passés ; il est instant de détruire tous ceux qui soutiendroient sa cause. Vous savez par quel écueil nos exécrables ennemis vouloient conduire le vaisseau de la République ; vous devez donc employer toute votre puissance pour arrêter le peuple au bord de l'abîme, ou, pour mieux dire, nouveaux Décius, ce seroit à vous seuls à vous y engloutir pour le combler.

Frappez donc, législateurs, frappez, le peuple applaudira ; que votre énergie en impose à tous les élans de l'intrigue : frappez, le royalisme est démasqué ; que tout ce qui fut criminel périsse ! périsse l'infâme maison d'Autriche, coupable de tous les attentats envers l'humanité, de tous les crimes envers la République ! voilà l'hécatombe que nos plénipotentiaires Bonnier et Roberjot attendent de vous ; voilà celle qui consolera leurs mânes.

Suivent les signatures.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Caen, le 6 messidor an 7.

L'administration municipale de la commune de Caen, et le commissaire du Directoire exécutif près elle,

Aux représentans du peuple composant le Conseil des Cinq-Cents.

Législateurs,

. . . . . .

. . . . . .

Vous avez parlé ; des directeurs, des ministres, ont

trémi : les conspirateurs ont donné leur démission; mais peut-elle suffire à notre vengeance ? Non, on ne peut absoudre le crime : périssent les dilapidateurs, les tyrans ! nous votons leur accusation.

Les signatures suivent.

Les administrateurs municipaux de la commune de Provins, département de Seine-et-Marne, au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens représentans,

. . . . . .

. . . . . .

Trois hommes avoient conçu le projet d'asservir la nation : long-temps ils l'ont régi avec un despotisme que leur imprévoyance pouvoit seule égaler.

Ils ont comprimé votre énergie, bravé votre autorité, violé la Constitution.

Ils ont éloigné la paix par de stériles négociations, par un stupide orgueil, par d'inutiles conquêtes, par le système atroce d'agiter tous les peuples et de troubler les gouvernemens de nos voisins.

La soif des richesses a éteint dans leur ame tout sentiment de gloire. Ils ont dévoré toutes les subventions de l'Etat, livré nos vaillans bataillons aux horreurs de la misère, préparé ainsi nos revers, et séparé, durant quelques instans, nos braves armées de la victoire: enfin la cupidité de ces magistrats ignobles alloit s'accroître encore avec nos maux.

Vous avez renversé cet effrayant triumvirat. Honneur immortel au Corps législatif ! . . . . .

Mais, citoyens représentans, ces traîtres démasqués seront-ils impunis ? Quand la République entière, quand l'Europe indignée les accuse, jouiront-ils en paix des fruits de leur avarice et de leurs crimes ?

Non, ces dilapidateurs effrénés et leurs complices, gorgés comme eux de la fortune publique, seront dénoncés par vous, et traduits bientôt devant les tribunaux.

Là, leur impéritie, leur turpitude et leurs complots seront mis au grand jour : là, pour premier châtiment, ils subiront l'ignominieux supplice de restituer les sommes qu'ils ont volées.

Le peuple alors sera vengé, l'ennemi repoussé, l'espoir renaîtra dans tous les cœurs ; et alors aussi vous pourrez dire avec confiance : nous avons sauvé la patrie !

Les signatures suivent.

Des républicains du douzième arrondissement du canton de Paris (fauxbourg Marceau), *aux représentans du peuple membres du Conseil des Cinq-Cents.*

Citoyens représentans,

. . . . . .

. . . . . .

Graces vous soient rendues. . . Depuis le 30 prairial votre énergie a fait pâlir le crime : vos avez écrasé ces hommes qui naguères levoient une tête superbe. Quoi ! un triumvirat s'étoit formé au sein même des hommes libres ! Oublioient-ils les monstres que la représentation nationale étoit là, et que, la Constitution à la main, elle les pulvériseroit !

Mais ce n'est pas tout de les avoir renversés : ils sont prévenus, accusés ; que le glaive de la loi les frappe impitoyablement. Non contens de n'avoir jamais fait le bien, ce qui est déja un crime pour des hommes qui s'instituent avec faste les magistrats suprêmes ; n'ont-ils pas par-tout toléré, provoqué, concerté l'assassinat des Français ?

Est-ce ineptie d'avoir destitué par-tout les administrateurs républicains, pour mettre à leur place des hommes vils, vendus à leur ambition ?

Est-ce ineptie d'avoir de nouveau livré la France à la guerre civile en laissant réorganiser la Vendée ? Est-ce ineptie d'avoir laissé les armées françaises incomplètes, et d'avoir fait payer des sommes immenses pour des hommes qui n'y existoient pas ? Est-ce ineptie d'avoir accusé un général républicain au milieu de ses triomphes, pour donner le commandement à un Schérer, qui a sacrifié, par sa perfidie, l'armée qu'il avoit affamée par ses brigandages ? . . . Et les monstres ne sont pas punis ! Est-ce ineptie d'avoir retiré des arsenaux les fusils et les canons, et de les avoir vendus à vil prix à des compagnies d'agioteurs, tandis qu'ils auroient pu armer les Français contre cette horde d'anthropophages qui ravage nos contrées ?

Prononcez-vous avec courage contre ces vampires, et bientôt les barbares du nord auront cessé d'exister.

Suivent les signatures.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Les citoyens soussignés du cinquième arrondissement de la commune de Paris, aux membres du Conseil des Cinq-Cents.

. . . . . .

Législateurs,

. . . . . .

. . . . . .

L'esprit public va renaître, l'immense majorité des Français veut être libre, et n'attend son bonheur que de la pleine et entière exécution de la constitution de l'an 3. Tous les bons Français sont encore disposés à faire les plus grands sacrifices pour la mettre à l'abri des attaques de tous ses ennemis; nous leur en donnerions l'exemple, s'ils en avoient besoin. Mais ne vous y trompez pas, citoyens législateurs, le peuple franfrais, si souvent abusé, si souvent la proie des ambitieux, a besoin d'être rassuré sur l'avenir; il lui faut, en un mot, un gage assuré, et ce gage qu'il a droit d'exiger, que vous devez vous plaire à lui accorder, c'est la punition prompte et exemplaire *des grands coupables*; il faut effrayer par leur supplice ceux qui pourroient être tentés de les imiter.

Indépendamment des Merlin, des Revellière, des Schérer, des Reubell, il est un ministre tyran qui a eu la plus grande part à la defaite de nos troupes, au sommeil de l'esprit public, et à l'oppression du peuple français, (François de Neufchâteau).

Si vous doutez de cette vérité, parcourez sa lettre assassine de ventose dernier, ou plutôt le code sanguinaire dans lequel il a tracé la mort des plus purs républicains.

Les signatures suivent

Des patriotes du premier arrondissement de Paris, au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens législateurs,

. . . . . .

Un *Merlin*, fabricateur de conspirations, qui, depuis quatre ans, par son machiavélisme, a fait assassiner des milliers de républicains dans toute l'étendue de la République; un *Révellière-Lépeaux*, le point de mire des brigands de la Vendée; un *Reubell-Mayence*, célèbre par ses dilapidations, et qui avoit emporté par mégarde la porcelaine du Luxembourg; un *Ramel*, non content d'avoir dévoré nos finances, il vouloit encore dévorer la République; un hypocrite *François* (de Neufchâteau), qui, par son infâme proclamation, a aiguisé les poignards qui devoient égorger les républicains; un *Talleyrand*, l'agent secret de l'étranger, et présumé complice de l'assassin de nos plénipotentiaires à Rastadt, dont les mânes devroient être vengés. Les mânes des malheureuses victimes de cette tyrannie demandent vengeance, et nous la sollicitons en leur nom; nous demandons la punition de ces nouveaux Scilla et de leurs complices.

Les signatures suivent.

Les citoyens soussignés, habitans de la commune de Tulle, département de la Corrèze, au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens législateurs,

Le 30 prairial a éclairé la chûte du triumvirat directorial. Ce triomphe des hommes libres sur les tyrans étoit urgent et nécessaire, ou c'en étoit fait de vous et de la République.

Maintenant, rendre à la presse sa liberté, aux citoyens le droit des réunions publiques, aux républicains la protection des lois et la bienveillance qui leur est dues, au peuple français sa constitution toute entière, aux défenseurs de la patrie une retraite honorable, et le milliard tant de fois promis :

Faire punir les dilapidateurs et les usurpateurs de la souveraineté du peuple; ces Reubell, ces Merlin, ces Schérer. . . . , les proscripteurs de tous les patriotes dévoués à la liberté et aux principes constitutionnels, les inventeurs de ce système des scissions, qui a fait de si profondes plaies au Corps politique :

Voilà les espérances flatteuses que vous avez données à la nation française; voilà, nous osons le croire, les promesses que vous réaliserez.

Les signatures suivent.

Des citoyens de la commune de Valenciennes, au Conseil des Cinq-Cents.

Législateurs,

. . . . . .

. . . . . .

Nous ne devons point taire ici une dilapidation or-

donnée par l'ex-ministre *Schérer*, de soixante mille bombes de calibre d'Allemagne, destinées à l'approvisionnement de notre place, dont les bouches y correspondantes se trouvoient sur nos remparts et furent mises au rebut. Ces bombes, objet de six millions pesant, l'ex-ministre, aussi traître que perfide, les a données dans le courant de brumaire an 6, sans les formalités voulues par les lois, au citoyen Gossuin, fabriquant d'armes à Liége, à raison de dix-huit francs le mille, en paiement de fournitures d'armes faites à l'Etat, tandis que les vieux fers de cette nature, hors de service, valent quarante francs le mille. Les premiers cependant coûtent à la République quatre-vingt-dix francs le mille, pris aux forges, et vingt-deux francs cinquante centimes de voiture pour être rendus dans notre département. Si vous voulez vous en convaincre, faites-vous représenter le manuel de l'artilleur, par Durtubie, *pag.* 466. C'est donc une perte réelle de quatre-vingt-douze pour cent, non compris les armes mises au rebut!!! Ajoutez à cela que si le service a besoin d'être activé, on ne peut que dans l'espace de six mois, se procurer aux forges les munitions qu'il exige.

Les signatures suivent.

LIEERTÉ. ÉGALITE. VENGEANCE.

Larochelle, le 7 messidor an 7 de la République française.

Des républicains de la commune de la Rochelle aux citoyens représentans composant le Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens législateurs,

. . . . . .

. . . . . .

Citoyens législateurs, nous avons vu vendre ici une immensité de tentes, de marquises, d'habits, de vestes, de culottes, de pantalons, de gibernes, de sacs à peau et une infinité d'effets militaires (par ordre de Schérer) à un si vil prix que les malveillans même en ont été surpris.

Prix des effets vendus.

	18 fr.	cent.
Tente		
Marquises de 35 aunes	24	
Habit neuf	3	
Veste	2	
Culottes	2	
Gibernes		5
Sacs à peau		10

Les signatures suivent.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.